

Global Invest Evolution France

Global Invest Evolution France C

Mai 2013

Allianz Life Luxembourg S.A. est détenue à 100% par le premier groupe européen d'assurance ALLIANZ SE (Première société européenne du DJ Euro Stoxx 50). Le Luxembourg, avec une situation centrale en Europe, est l'un des principaux centres financiers internationaux. C'est la première place financière en Europe (2ème derrière les Etats-Unis au niveau mondial) en matière d'administration et de gestion de fonds d'investissement. Le Luxembourg est une place financière de premier plan pour la gestion de fortune, notamment des résidents de l'Union Européenne. Le cadre réglementaire du Luxembourg est régi par les Directives Européennes qui impliquent un contrôle financier très strict.

| | |
|----------------------------|---|
| Nature des contrats | <ul style="list-style-type: none">- Contrat d'assurance vie ou de capitalisation multi-supports en unités de compte à prime unique réglementé par les autorités luxembourgeoises et régi par les directives européennes- Commercialisé en Europe en Libre Prestation de Services (LPS)- Contrat multi-devise (EUR, GBP, USD, CHF, JPY)- Toute prime peut être payée en numéraire ou par apport de titres |
| Clientèle cible | <ul style="list-style-type: none">- Résidents français et ressortissants français |
| Versements minimums | <ul style="list-style-type: none">- Versement initial minimum: 250 000 Eur- Versement complémentaire: 50 000 Eur |
| Frais appliqués au contrat | <ul style="list-style-type: none">- Frais à l'entrée et sur versements: 5 % maximum- Frais de gestion annuels sur UC : 1,25 % maximum / Frais de gestion annuels sur fond en euros : 1 % maximum- Frais d'arbitrage : 1 % maximum du montant désinvesti avec un minimum de 50 Eur par arbitrage- Frais du mandat de sélection et d'arbitrage (Gestion sous mandat- Fonds externes): 1 % par an de la valeur atteinte des Unités de compte investies dans le cadre de la gestion sous mandat- Aucun frais de dossier- Aucune pénalité en cas de rachat (sauf en cas de sortie du fonds en euro "Allianz Vie France Euro") |
| Options d'investissement | <ul style="list-style-type: none">- Accès à une large gamme de fonds multi-devise gérés par les plus importantes sociétés de gestion du marché- Accès à des fonds internes collectifs ou dédiés (gestion sous mandat discrétionnaire confié à un professionnel de la gestion d'actifs)- Fonds en euros adossé au fonds général d'Allianz en France dénommé "Allianz Vie France Euro" (Accès aux taux "boostés" à partir de 250 000 Eur) |
| Garantie décès optionnelle | <ul style="list-style-type: none">- Garantie fixe avec capital décès fixé à la souscription (jusqu'à 1 500 000 Eur)- Garantie variable liée à la valeur de rachat du contrat (jusqu'à 1 500 000 Eur) |
| Fiscalité applicable | <p>Le régime fiscal applicable au contrat est la fiscalité de la République française, en tant que pays de résidence fiscale du souscripteur à la date de la signature de la proposition d'assurance.</p> <p>Un mandat fiscal permet de déléguer à la Compagnie le traitement systématique de la fiscalité en cas de décès.</p> |
| Services associés | <ul style="list-style-type: none">- Suivi individualisé des contrats via Internet- Mise à jour hebdomadaire- Valorisation détaillée / impression des relevés de situation des contrats en pdf- Visualisation de l'historique des contrats |